

ANNEXE 3 bis

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

Direction régionale de :

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT
d'un DISTRIBUTEUR DE CARBURANTS EN ACQUITTÉ
sans installation de stockage**

(s'il s'agit d'une demande de renouvellement, cocher la case ci-après :)

1. Raison sociale et n° SIRET du DISTRIBUTEUR :

2. DATE de la demande :

3. CARBURANTS distribués :

Gazole – 2710 19 43 / 2710 20 11

SP 95-E5 – 2710 12 45

SP 95-E10 – 2710 12 45

SP 98 – 2710 12 49

4. RÉGION de livraison :

5. Raison sociale et adresse de l'établissement des FOURNISSEURS :

6. Lieu où est détenu la COMPTABILITÉ MATIÈRES :

7. MODES DE DISTRIBUTION utilisés :

Route

Autres :

Préciser si ces modes de distribution sont :

en pleine propriété

en location

assurés par le client.

N.B. : - une demande d'enregistrement doit être déposée par région de livraison pour les distributeurs sans capacité de stockage. Cette région est considérée comme la région d'implantation du distributeur ;
- une décision d'enregistrement délivrée par l'administration est valide 5 ans ;
- la demande doit être signée et comporter le cachet de l'entreprise.